



Auto-entrepreneur et salarié à mi-temps?

Par **titaf**, le **09/04/2016** à **16:33**

Bonjour,

Je veux crée mon entreprise de vente et montage de pneus mais on m'as dit que je n'avais les droits pour le montage car je n'est que 1 an d'expérience or j'ai mon beau père qui a 7 ans d'expérience dans ce domaine es ce que je peux le mettre en salarié à mi temps pour avoir le droit des prestations du montages de pneus?

(merci d'avance de votre réponse)

Par **morobar**, le **09/04/2016** à **18:15**

Bonjour,

"ON" c'est qui exactement ?

Autant pour s'installer il faut parfois des diplômes (boucherie, coiffure...) mais je n'ai jamais entendu évoquer une condition d'ancienneté.

Plutôt que d'envisager une embauche dont vous ne supporterez pas les couts, commencez par interroger la chambre des métiers qui vous indiquera les conditions d'installation:

* CAP ou diplôme technique ou VAE

* stage de gestion..